

Janvier 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Septième session

Rome, 19-23 mars 2012

Rapport du Président du Comité des normes

Point 8.1.1 de l'ordre du jour provisoire

I. Introduction

1. Permettez-moi d'exprimer aux membres du Comité des normes (CN) et au Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) mes remerciements pour le travail qu'ils ont accompli cette année. En particulier, je tiens à saluer la remarquable contribution des membres du CN qui viennent d'achever leur deuxième mandat de trois ans et s'apprentent à quitter le Comité. Dans le cadre de leurs fonctions, ils ont supervisé l'établissement de normes en tant que responsables, ils ont attentivement analysé les observations en tant que membres du CN-7 et ils ont représenté la CIPV dans divers ateliers et dans d'autres instances. La CMP n'aurait pas pu adopter des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) d'une telle qualité et sur des points aussi divers ces six dernières années si elle n'avait pu compter sur leur enthousiasme, leur compétence et leur dévouement.

2. Le CN ne peut pas fonctionner sans l'appui précieux que lui fournit le Secrétariat et c'est pourquoi je remercie aussi les membres du Secrétariat du soutien qu'ils m'ont apporté en tant que Président du Comité. Compte tenu de la complexité des processus visés et du caractère technique d'un grand nombre de normes, il est essentiel que la dotation en personnel soit suffisante. Le CN a été informé en novembre que le recrutement à la classe P3 d'un fonctionnaire chargé de s'occuper de l'établissement des normes avait progressé et j'attends avec impatience une annonce à ce sujet dans un avenir proche. Ce poste est essentiel si l'on veut assurer la continuité et la stabilité des activités de création de normes et si l'on veut que les NIMP continuent à reposer sur des bases scientifiques solides et soient utiles aux organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV).

3. La décision qui a été prise de financer les réunions du CN et du CN-7 en mai et en novembre a permis la poursuite d'une partie des travaux relatifs à l'établissement des normes. En revanche, la suppression de toutes les réunions des groupes techniques, à l'exception de celles du groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits et d'une réunion de deux

La tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

jours du groupe technique sur le glossaire, a entraîné l'interruption des travaux sur les normes techniques (sujets), le glossaire et la NIMP 15:2009, *Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international*. Malgré des ordres du jour extrêmement chargés en mai et en novembre, le CN a bien avancé dans ses activités grâce à la coopération de ses membres. Les rapports des réunions du CN et du CN-7 sont disponibles sur le Portail phytosanitaire international (PPI) (https://www.ippc.int/index.php?id=sc&no_cache=1&L=2).

4. Cette année, le CN a pris davantage de décisions par voie électronique, notamment pour approuver des projets de NIMP dans le cadre de la procédure spéciale, choisir les experts appelés à siéger dans les groupes de rédaction et définir les travaux à confier aux groupes techniques. Il est fondamental que le CN travaille par voie électronique sur les questions relativement simples, car les sessions plénières peuvent ainsi être consacrées aux questions stratégiques et à l'examen approfondi des projets de NIMP. Les processus de décision par voie électronique exigent toutefois que le Secrétariat dispose d'un personnel suffisant et que les membres du CN puissent y consacrer du temps.

5. Les recommandations formulées par le groupe de réflexion sur l'amélioration du processus d'établissement des normes sont ambitieuses et elles auront, si elles sont adoptées, des répercussions à la fois sur le CN et sur les parties contractantes. Ainsi, en novembre de chaque année, le CN devra faire en sorte que les projets de NIMP soient prêts à être adoptés sans qu'un débat soit nécessaire. Cela signifie que les parties contractantes devront sans doute communiquer plus activement avec les membres du CN représentant leur région pour les informer de toutes les observations de fonds soulevés par les projets de NIMP, de manière que ces observations soient prises en compte avant que les projets soient présentés à la CMP pour adoption.

6. Le CN s'est félicité de la mise en place du système d'observations en ligne et a rendu hommage au Secrétariat pour le succès de cette initiative. L'un des avantages immédiats pour le CN est qu'il dispose de l'ensemble des observations des membres très rapidement après la fin de la période de consultation, ce qui lui laisse plus de temps pour les examiner. J'espère que cet outil contribuera à alléger la charge de travail que représente l'établissement des normes pour le Secrétariat.

7. Dans le souci d'améliorer la coopération avec les autres domaines couverts par la CIPV, le CN a introduit un point de l'ordre du jour qui vise à favoriser l'interaction avec les autres membres du Secrétariat de la CIPV et permet de connaître leurs avis sur les questions liées à l'établissement des normes. Ce système a bien fonctionné jusqu'ici. Le CN se fait un devoir de tenir compte des préoccupations des membres de la CMP et de veiller à ce que les NIMP continuent à être en prise sur les besoins.

II. Réunion du mois de mai

8. La CMP ayant demandé que l'ordre de priorité des thèmes soit revu, le CN a examiné en revue la liste des thèmes susceptibles de faire l'objet de normes de la CIPV et a proposé des changements (voir le document CPM 2012/05). Le CN a approuvé les propositions formulées par le Secrétariat au sujet des priorités concernant les traitements phytosanitaires et les termes du glossaire. Pour ce qui est des protocoles de diagnostic, les priorités ont été approuvées et, à sa réunion de novembre, le CN a décidé que les protocoles de diagnostic devaient être réexaminés par le groupe technique sur les protocoles de diagnostic, celui-ci ayant légèrement modifié ses critères.

9. Le CN a également examiné les tâches du groupe de réflexion sur l'établissement des normes et a formulé des recommandations. Celles-ci ont été prises en compte par le groupe de réflexion (pour en savoir plus, voir le rapport à l'adresse suivante: https://www.ippc.int/index.php?id=stds_work_programme&no_cache=1&L=2 et le document CPM 2012/11).

10. Le CN a examiné deux nouveaux traitements phytosanitaires (chauffage diélectrique et fluorure de sulfuryle) liés à la NIMP 15:2009, qui lui avaient été soumis par le groupe technique sur

les traitements phytosanitaires et le groupe technique sur la quarantaine forestière. À l'issue des débats, le CN a décidé que le traitement au fluorure de sulfuryle ne ferait pas l'objet d'une consultation des membres en 2011 parce que, bien que les fondements scientifiques ne soient pas remis en cause, les données ne démontraient pas que le traitement pouvait être appliqué dans une large fourchette de températures, ce qui risquait de le rendre difficile à mettre en œuvre dans la pratique aux températures recommandées dans le protocole.

11. Comme indiqué dans le rapport de sa réunion du mois de mai (https://www.ippc.int/index.php?id=sc&no_cache=1&L=2), le CN a approuvé sept projets de NIMP pour consultation des membres en 2011, dont deux traitements phytosanitaires et un protocole de diagnostic. En ce qui concerne les autres projets de NIMP examinés pendant la réunion, trois d'entre eux (*Protocole pour déterminer le statut d'hôte des fruits et des légumes à l'égard des mouches des fruits*, *Agrément phytosanitaire avant importation*, *Transport de milieux de culture en association avec les végétaux destinés à la plantation dans le commerce international*) ont été confiés à de petits groupes de travail du CN chargés de les réviser par courriel et de les soumettre à nouveau au Comité à sa réunion d'avril 2012. Le projet de NIMP relatif à l'*importation de matériel génétique* sera révisé par le responsable, sur la base des observations formulées par les membres du CN, et sera soumis au Comité à sa réunion d'avril 2012.

12. Deux spécifications ont été approuvées par le CN: la Spécification 53: *Établissement et maintien de zones réglementées en ce qui concerne les mouches des fruits en cas de détection d'un foyer dans des zones exemptes de mouches des fruits* et la Spécification 54: *Transport international de semences*. Elles sont toutes les deux disponibles sur le PPI (https://www.ippc.int/index.php?id=specifications&no_cache=1&L=2). Le groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits a élaboré un projet de NIMP sur le thème de la première spécification à sa réunion d'août 2011.

III. Réunion du CN-7

13. En mai 2011, le CN-7 a examiné les projets de NIMP qui avaient été envoyés aux membres aux fins de consultation en 2010. Une fois révisés par la CN-7, les projets de NIMP portant sur les *mesures intégrées pour la production de végétaux destinés à la plantation* et sur les *approches systémiques pour les mouches des fruits* ont été mis en ligne sur le PPI dans la rubrique réservée au CN, où les membres de la CMP pouvaient se connecter pour en prendre connaissance. De cette manière, ces projets de norme ont été mis à la disposition des membres de la CMP qui ont pu les examiner avant que le CN se réunisse en novembre.

14. Le CN a demandé au groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers, au groupe technique sur la quarantaine forestière et au groupe technique sur les traitements phytosanitaires de se pencher sur les questions liées au projet d'Annexe à la NIMP 15:2009 (*critères régissant les traitements de la NIMP 15*).

IV. Réunion du mois de novembre

15. Le CN a examiné les recommandations du groupe de réflexion sur l'établissement des normes ainsi que les ajustements proposés par le groupe informel sur la planification stratégique et l'assistance technique et a formulé des recommandations supplémentaires pour prendre en compte des questions pratiques qui se posent aux membres du CN (le rapport de la réunion peut être consulté sur le PPI à l'adresse: https://www.ippc.int/index.php?id=sc&no_cache=1&L=2).

16. Le CN a été informé par le fonctionnaire chargé du système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV qu'un questionnaire sur l'application de la NIMP 6:1997 *Directives pour la surveillance* avait été envoyé aux ONPV et que des ateliers portant sur la surveillance seraient organisés en 2012. Le CN estime que ces activités faciliteront la révision de la NIMP 6:1997 mais il a été très surpris d'apprendre que la préparation des ateliers avait déjà bien avancé sans que les membres du CN aient été invités à y contribuer. À l'avenir, le CN souhaiterait collaborer avec le fonctionnaire chargé du système d'examen et de soutien, pour élaborer les questionnaires et préparer les ateliers.
17. Le CN a reçu les dernières informations sur le système de certification électronique. En accord avec la recommandation formulée par les participants de l'atelier sur la certification électronique, le CN estime qu'il n'est pas souhaitable d'inclure des exigences techniques relatives à la programmation informatique dans une NIMP, notamment parce que de telles exigences risquent de devoir être modifiées dans de brefs délais pour être alignées sur d'autres normes internationales. Ce type d'information pourrait figurer sur un site web cité en référence dans la NIMP. Le CN estime toutefois que des instructions générales sur la mise en œuvre du système de certification électronique pourraient être fournies aux ONPV dans l'Appendice à la NIMP 12 (2011), *Certificats phytosanitaires*. Compte tenu de la réaction positive des membres de l'atelier sur la certification électronique, il est probable que des directives puissent être élaborées relativement rapidement. Par ailleurs, la CMP ayant attribué à ce thème une priorité élevée, le CN espère qu'un projet d'appendice sera prêt à être envoyé aux membres aux fins de consultation dans un proche avenir.
18. Le CN s'est penché sur les problèmes liés à l'application pratique d'un traitement de la NIMP 15:2009 utilisant le chauffage diélectrique et il attend de la CMP des instructions sur la façon de procéder. Le CN demande aussi aux parties compétentes de fournir des indications ayant trait à l'utilisation du chauffage diélectrique à grande échelle. Cette question est abordée dans le document CPM 2012/05.
19. À sa réunion de mai 2011, le CN a décidé d'ajouter une nouvelle tâche dans toutes les spécifications, à savoir que les experts examineraient les questions liées à l'application de la norme lorsqu'ils rédigent de nouvelles NIMP. Le texte décrivant cette tâche a été approuvé à la réunion de novembre et il sera ajouté à toutes les spécifications pour lesquelles un projet de NIMP n'a pas encore été élaboré.
20. Les débats du CN sur le projet de NIMP: *Mesures intégrées pour la production de végétaux destinés à la plantation faisant l'objet d'un commerce international*, ont été longs et difficiles. Le CN a pris en compte toutes les questions évoquées par les membres dans leurs observations ou soulevées par les membres du CN pendant la réunion et s'est efforcé, dans la mesure du possible, de toutes les intégrer. Le CN indique que certaines parties du projet ont été remaniées et que la formulation a été réajustée pour que les responsabilités soient précisées, mais les grands concepts n'ont pas été modifiés. Le CN n'a pas pu réviser davantage le projet et ne voyait pas l'intérêt de le soumettre de nouveau au processus de consultation de 100 jours. Le projet de NIMP sur les *approches systémiques pour les mouches des fruits* a aussi déclenché de nombreux débats qui se sont traduits par de nouveaux changements. Contrairement au projet de NIMP: *Mesures intégrées pour la production de végétaux destinés à la plantation faisant l'objet d'un commerce international*, ce projet ne contenait pas d'instructions détaillées destinées aux ONPV, qui auraient pu s'avérer utiles. Mais le CN a estimé qu'il n'était pas nécessaire de réviser davantage le projet et il le recommande pour adoption par la CMP.
21. Après la réunion de novembre, un petit groupe de pilotage chargé d'examiner le thème *Réduction à un niveau minimal des déplacements d'organismes nuisibles par les conteneurs et moyens de transport maritimes dans le commerce international* s'est réuni et a informé le CN, au moyen du système de décision électronique, des progrès accomplis jusqu'ici. Le CN a estimé que la question était complexe et que la norme devait être élaborée dans le cadre d'une approche par étapes étayée par une concertation avec les entreprises du secteur. Le CN a aussi estimé que le champ d'application de la norme initiale devait être réduit (en excluant les moyens de transport et en se limitant d'abord aux conteneurs vides). Le CN continue à étudier les meilleurs moyens d'élaborer des instructions sur ce thème, dont il poursuivra l'examen à sa réunion d'avril 2012. Le Secrétariat a pris des dispositions pour que le groupe de travail d'experts se réunisse fin mai 2012.

V. Informations sur les activités des groupes techniques

22. À sa réunion de mai 2011, le CN a attentivement examiné les travaux des groupes techniques et a conclu que deux d'entre eux avaient quasiment achevé leur tâche mais qu'ils devaient continuer à travailler virtuellement afin de fournir un appui au CN et au Secrétariat pour les projets de NIMP relatives aux mouches des fruits (groupe technique sur les zones exemptes et approches systémiques pour les mouches des fruits) et les questions liées à la NIMP 15:2009 (groupe technique sur la quarantaine forestière). En revanche, le CN a jugé que, dans l'immédiat, le groupe technique sur le glossaire, le groupe technique sur les protocoles de diagnostic et le groupe technique sur les traitements phytosanitaires devaient poursuivre leurs activités. Le CN a donc recentré le programme de travail du groupe technique sur la quarantaine forestière afin que celui-ci s'emploie à fournir des instructions ayant trait à la NIMP 15:2009 (voir les rapports des réunions du CN de mai et de novembre à l'adresse: https://www.ippc.int/index.php?id=sc&no_cache=1&L=2).

23. Cette année, les travaux relatifs aux normes techniques ont été interrompus parce que les réunions ont été annulées. Compte tenu de la technicité de leurs travaux, les groupes techniques peuvent difficilement travailler par voie électronique. Le groupe technique sur les traitements phytosanitaires a essayé de tenir quelques réunions virtuelles à petite échelle mais celles-ci sont gourmandes en ressources et ne peuvent porter que sur un nombre limité de questions précises. La planification des réunions est déjà rendue difficile par la diversité des fuseaux horaires des lieux où résident les membres et elle repose sur la bonne volonté de ces derniers; des réunions plus longues seraient impossibles à organiser sauf à réduire la contribution de certains experts. Il est essentiel que ces groupes se réunissent physiquement de façon régulière si l'on veut maintenir l'élan acquis et asseoir les décisions prises sur des fondements solides.

24. Étant donné que le mandat de nombreux experts siégeant dans les groupes techniques arrivera à terme en 2013, le CN est convenu qu'il fallait mettre en place un processus de renouvellement et de remplacement des experts. En novembre 2011, le CN a examiné la composition des groupes et le Secrétariat lancera un appel à candidatures de nouveaux experts afin que les nouveaux membres puissent travailler conjointement avec les anciens pendant un an.

25. Le CN a exprimé sa reconnaissance aux membres des groupes techniques pour l'ensemble des travaux qu'ils ont accomplis et a rendu hommage à la compétence et au dévouement dont ils ont fait preuve dans ce travail (voir le document CPM 2012/05).

VI. L'avenir

26. Le financement des réunions du groupe technique sur les protocoles de diagnostic, du groupe technique sur le glossaire et du groupe technique sur les traitements phytosanitaires est assuré en 2012, ce qui est une bonne chose car les travaux pourront ainsi continuer dans ces domaines extrêmement importants. Je me réjouis à l'idée de travailler avec de nouveaux collègues dès le mois d'avril et j'attends avec impatience de m'attaquer à la mise en œuvre des décisions issues de la réunion du groupe de réflexion sur l'établissement des normes.